

A la découverte du

**Schéma
Régional d'
Aménagement, de
Développement
Durable et d'
Égalité des
Territoires**





C'est quoi, un SRADDET ?

Littéralement, c'est un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. En fait, c'est l'occasion de définir un projet de territoire, c'est-à-dire d'écrire noir sur blanc, vers où la région doit évoluer dans les 20 prochaines années et quels enjeux il va falloir relever pour y arriver.

Dans tous les domaines ?

Oui, c'est un document très large. Si le développement économique ou la formation ne sont pas au cœur du projet et ont leur propre document stratégique (SRDEII et CRDFOP), on ne peut pas décrire l'avenir que l'on souhaite offrir aux Bretonnes et aux Bretons sans en parler... Quand il est question d'activité humaine, tous les sujets doivent être abordés ! Le SRADDET est un peu plus précis en matière d'environnement, de transports, de logements, de services ... mais il parle des conditions de vie, donc de tout ce qui fait notre quotidien.

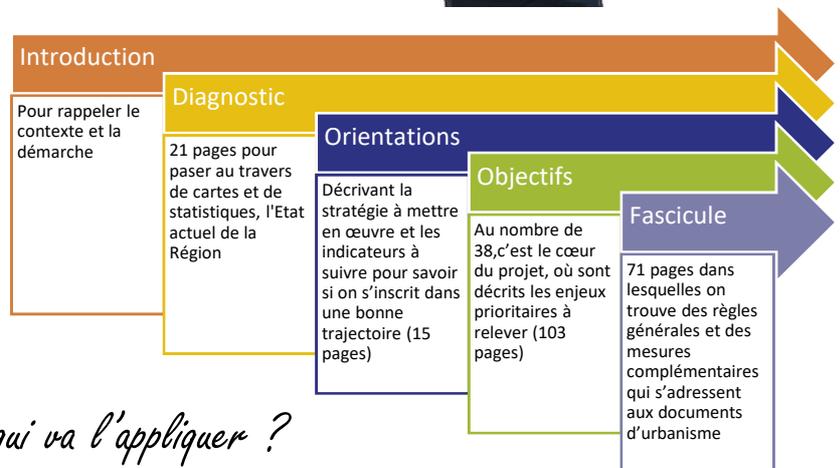
SRADDET/ BreizhCOP, quelle différence ?

Le SRADDET, c'est un document officiel que la loi demande à la Région d'écrire : un plan de développement. Pas un plan comme dans les années 60, où l'Etat décidait où il allait construire des routes, installer des usines... Mais c'est un document qui permet d'arrêter les priorités pour atteindre un développement harmonieux de notre Région. Donc, il faut que celles et ceux qui font la Bretagne, et notamment toutes les institutions publiques, fassent corps avec les objectifs que la Bretagne s'assigne. Il fallait, pour définir le projet pour la Bretagne, s'appuyer sur une méthode réellement collaborative : la Région a donc proposé une démarche de co-construction inspirée de celles de l'ONU pour les COP environnementales (Conférences of parties) : la BreizhCOP.



Il y a quoi dans le SRADDET ?

C'est un document qu'on peut juger volumineux mais il intègre plusieurs schémas antérieurs (PRPGD, SRCAE, SRCE, PRI, PRIT) en 260 pages, composées de plusieurs parties :



Da coup, ce fameux SRADDET, qui va l'appliquer ?

C'est la nouveauté de l'exercice : la loi a souvent demandé à la Région d'établir des plans et des schémas sur différents sujets : la transition énergétique, les continuités écologiques, la gestion de l'eau, le développement des transports... Mais, même si elle les avait construits en collaboration avec tous les acteurs, on pouvait avoir l'impression que leur prise en compte relevait de la seule bonne volonté des autres collectivités.

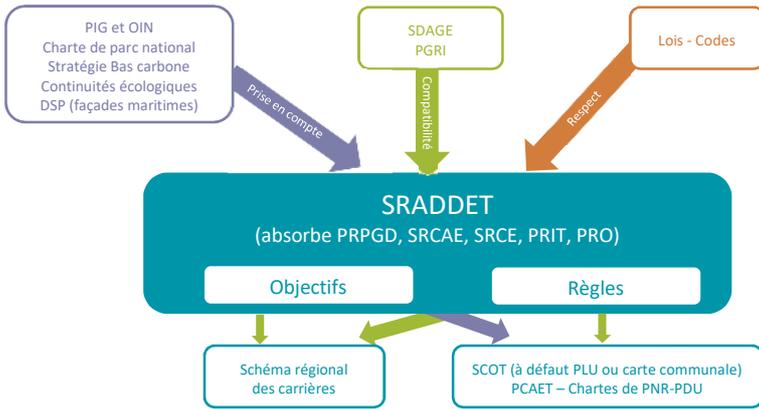
Le SRADDET, lui ; est un schéma prescriptif. Mais attention : ses règles ne sont transposables que dans les documents d'urbanisme, et en priorité dans les SCOT.

La Région ne peut donc pas imposer des règles aux citoyen-ne-s, aux agriculteur-ric-e-s, industriel-le-s, commerçant-e-s, ...Ce sont les collectivités locales en charge de l'urbanisme (les communes et de plus en plus souvent maintenant, les Communautés de communes, les agglomérations et les métropoles) qui retranscriront au niveau local, ces règles en autorisant (ou pas) l'implantation de certaines activités à tel ou tel endroit de leur territoire.



SCOT : schéma de cohérence territoriale : document d'urbanisme établi à une échelle intercommunale : en Bretagne, le plus souvent au niveau de chaque pays ou bassin de vie

Et vis-à-vis des autres documents ?



Les 26 règles du SRADDET Bretagne doivent donc être appliquées par les documents d'urbanisme et de planification portés par les intercommunalités (ou s'ils n'existent pas, les documents d'urbanisme des communes), qui doivent de plus, prendre en compte les objectifs arrêtés par le SRADDET.

OIN : Opération d'intérêt national
 PIG : Projet d'intérêt général
 PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation
 SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 PCAET : Plan climat air énergie territorial
 PDU ou PDM : Plan déplacement urbain

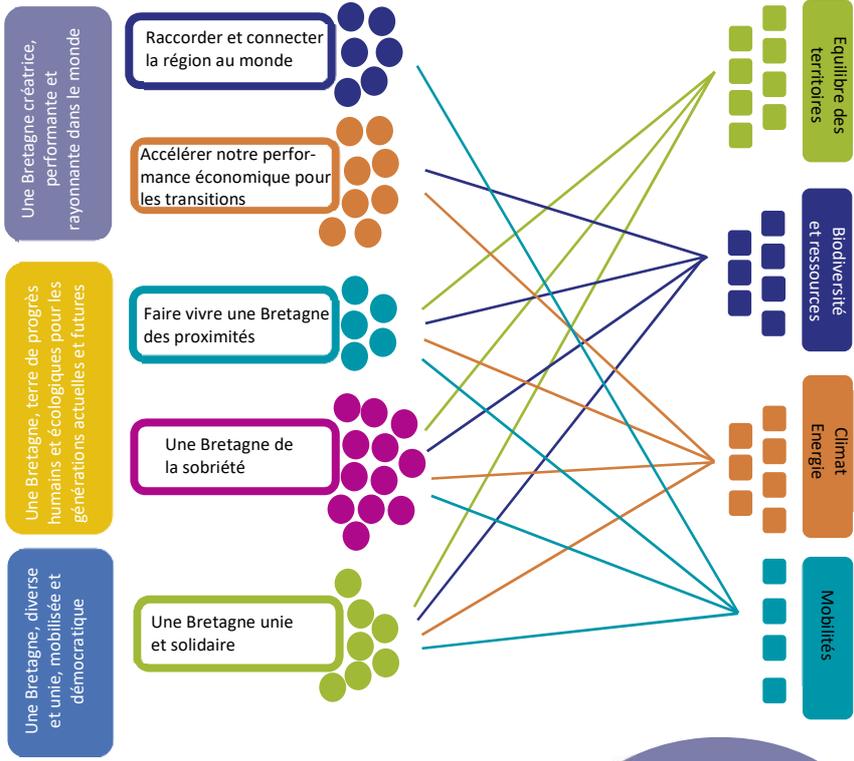
PRPGD : plan régional de prévention et gestion des déchets
 SRCAE : schéma régional Climat Air Energie
 SRCE : schéma régional de cohérence écologique
 PRIT : plan régional d'infrastructures de transport
 PRI : plan régional d'intermodalité

Un objectif ne sous-tend pas une règle !
 parce que ça ne relève pas des documents d'urbanisme, ou que la norme n'est pas nécessaire !

Objectifs versus Règles

38 objectifs sous 3 chapitres et 5 sous-chapitres

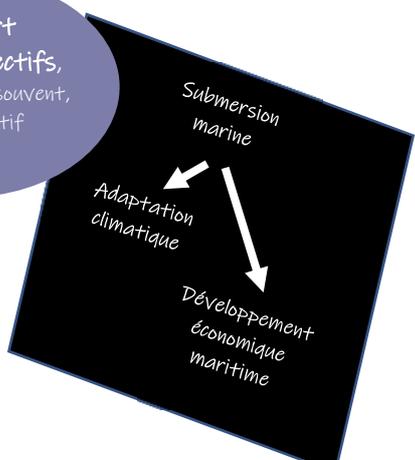
26 règles sous 4 chapitres



Pour atteindre ces objectifs, la solution privilégiée est : **l'engagement** de tous les acteurs (citoyen.ne, entreprises, asso, collectivités...)



Une règle sert plusieurs objectifs, même si le plus souvent, elle vise un objectif central

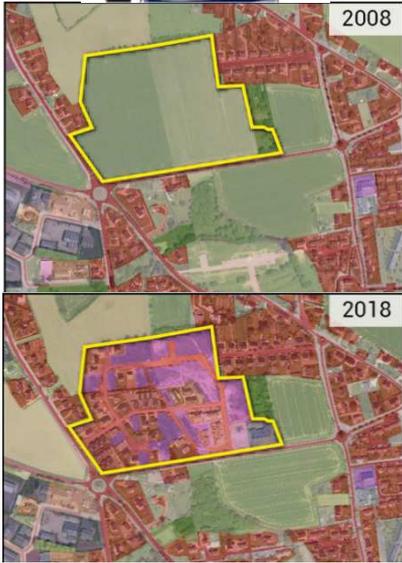




Pourquoi et comment arrêter de consommer du foncier ?

Alors, il va changer quoi, ce SRADDET ? Focus sur quelques exemples

« Consommer du foncier », ça veut dire quoi ?



Source : MOS ADELUPA

C'est utiliser de la terre agricole ou des zones naturelles pour construire du logement, de la voirie, implanter des entreprises. La Bretagne est championne en la matière : pendant les 30 dernières années, elle a doublé sa superficie de terres occupées par ces activités et elle continue à être l'une des régions françaises les plus consommatrices. Pourtant, préserver les terres agricoles et naturelles est primordial pour notre agriculture, pour nos besoins alimentaires, pour protéger la biodiversité, s'adapter aux changements climatiques et pouvoir respirer : continuer de consommer à ce rythme nous amènerait à une impasse ! C'est pourquoi l'objectif 31 du SRADDET pose le principe de la fin de la consommation foncière.

Il ne va plus être possible de construire en Bretagne ?

Bien sûr que si ! Mais il faut qu'on parvienne à un bilan globalement neutre. Pour cela, il faut se développer en priorité sur les espaces déjà construits. C'est le renouvellement urbain : c'est-à-dire la construction au sein de la ville ou du village, sans s'étaler sur les terres alentours. Cela peut se faire grâce à la rénovation, à la densification par la construction sur des parcelles où il reste de l'espace, à la démolition-reconstruction. Lorsque tous ces espaces seront « remplis », si on doit encore construire sur des nouvelles terres, il faudra compenser cette consommation, c'est-à-dire rendre autant de terre à la nature en « réparant » des espaces dégradés (friches, constructions isolées, ...). L'objectif

est bien le « Zéro Artificialisation Nette » ou ZAN.



Dès maintenant ?

Le plus vite possible parce que l'urgence climatique et l'état de la biodiversité nous l'imposent mais il s'agit d'une importante évolution dans notre manière de faire ! C'est pourquoi l'objectif 31 fixe une trajectoire régionale de réduction : - 50% en 2030, -75% en 2035 et l'arrêt de la consommation du moindre nouvel hectare à l'horizon 2040.

Et partout au même rythme ?

Non, tous les territoires ne sont pas dans la même situation : certaines zones ont déjà fait de grands efforts en matière d'économie de foncier, d'autres moins. Certains ont déjà rempli beaucoup de leurs espaces libres au sein des villes et des bourgs. Certains bénéficient d'une attractivité plus forte et donc d'un marché immobilier qui facilite le renouvellement urbain, pour le moment plus cher que la consommation de nouveaux espaces.

C'est pourquoi le SRADDET a confié aux SCOT de décliner dans leur territoire, l'objectif régional et cette trajectoire en tenant compte de leur histoire, leur contexte économique et donc au rythme le plus approprié pour eux. Quelle que soit la façon de faire, en 2040, il faudra avoir atteint la fin de la consommation foncière sur la Région.

Produire des logements adaptés aux nouveaux besoins

Si on ne doit plus construire sur de nouvelles terres, ça va freiner le logement ?

En réalité, il y a encore beaucoup de zones en partie occupées par l'habitat, l'entreprise ou les commerces, qui pourraient être mieux « remplies » et accueillir de nouveaux habitant-e-s ou de nouvelles activités. Par exemple dans les centre-bourgs, dans les lotissements avec de trop grands jardins, sur les parkings ou les surfaces libres dans les zones économiques ou commerciales, on peut construire de nouvelles maisons, appartements ou de nouveaux bâtiments d'activités. Le SRADDET prévoit qu'on construise de plus en plus dans ces espaces vacants et qu'on en profite pour inventer de nouveaux quartiers où cohabiteront des habitant-e-s de tous les âges, des formes de constructions variées (maisons et appartements), où seront rapprochés les commerces, les entreprises et les logements, pour que les quartiers et les bourgs soient plus compacts, plus en phase avec les nouvelles pratiques notamment pour les déplacements doux mais avec des espaces verts de qualité.



C'est de plus en plus difficile de trouver un logement en Bretagne ! Que prévoit le SRADDET ?

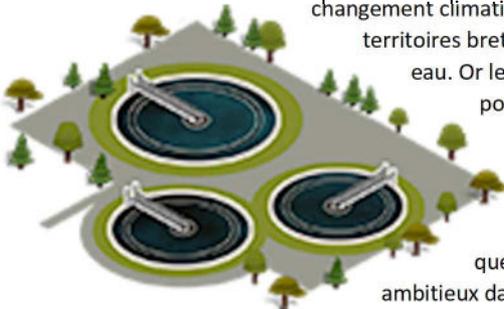
C'est vrai. C'est en partie dû à l'attractivité de la Bretagne, mais aussi au fait qu'il y a de moins en moins de familles nombreuses et de plus en plus de personnes seules ou de « petits ménages » dans les logements, ce qui augmente les besoins en habitat. Pour répondre à ce besoin, le SRADDET prévoit pour les prochaines années la production de près de 25 000 logements par an, de toutes les tailles. En outre, on constate que près des grandes villes et du littoral, les difficultés à trouver un logement adapté conduisent beaucoup de personnes à s'installer de plus en plus loin de leur lieu de travail. Le SRADDET demande donc aux territoires de rapprocher les logements construits des secteurs d'emploi. Enfin, pour favoriser l'accès du logement à toutes et tous et éviter la flambée des prix, le SRADDET fixe l'objectif d'une production de 30 % de logement abordable, c'est à dire à loyer maîtrisé, inférieur au marché actuel.

L'eau : mieux gérer une ressource vitale

Manquer d'eau en Bretagne, c'est possible ?

Oui, mais ça dépend. De la saison, du territoire, des besoins... Mais ce qui est sûr, c'est que le changement climatique va accroître les difficultés ! En plus, certains territoires bretons dépendent de leurs voisins qui les fournissent en eau. Or le besoin d'eau est vital pour tous les habitant-e-s comme

pour les entreprises de Bretagne : pour boire bien sûr, mais aussi se laver, produire et transformer. C'est pour ça que le SRADDET demande aux territoires de s'assurer qu'il y ait de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour satisfaire tous ces besoins avant d'accueillir de nouveaux habitant-e-s et de nouvelles entreprises. Comme tous les territoires n'ont pas les mêmes réserves, il faut aussi être plus solidaire sur la question de l'eau, mais également être plus économe dans notre consommation et plus ambitieux dans la récupération, de l'eau de pluie par exemple.



La quantité c'est bien, mais la qualité ?

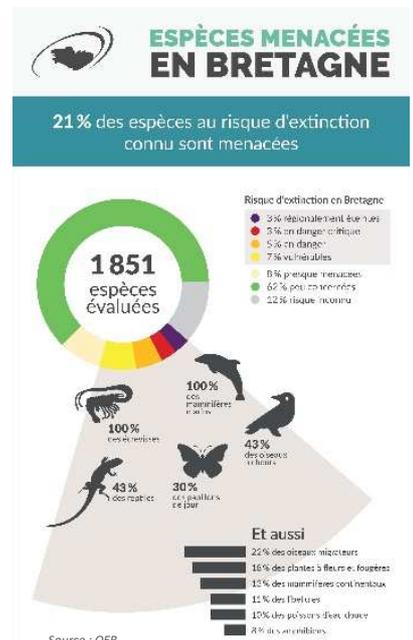
Nous partons de très loin, mais nous avons beaucoup progressé ces dernières années. Pour protéger nos rivières, notre littoral, et nos habitant-e-s, l'objectif est d'atteindre 60 % des masses d'eau en bon état écologique d'ici 2027 (39% aujourd'hui). Pour ce faire il faut modifier nos pratiques et améliorer le traitement des eaux usées rejetées par les habitant-e-s et les activités économiques avant de les rendre à leur milieu naturel, car les polluants altèrent les cours d'eaux (bactéries, pesticides, nitrates...). A forte dose, c'est le cours d'eau qui trinque, mais aussi la mer, car les rivières s'y déversent ! C'est pourquoi le SRADDET demande aux territoires de disposer de capacités de traitement suffisantes, avant d'accueillir de nouveaux habitant-e-s et équipements.

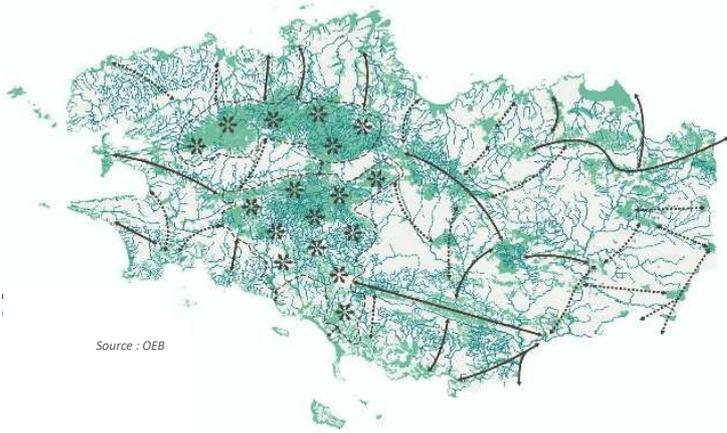


Biodiversité :
Préserver la faune et
la flore de Bretagne

L'humain et la nature : Je t'aime, moi non plus ?

C'est un sujet complexe. De tout temps, nous interagissons avec la nature, puisqu'elle nous permet de vivre et nous en faisons nous-même partie ! Pourtant, beaucoup de secteurs d'activité humaine ont des conséquences négatives sur la biodiversité : la construction, le transport, la pollution, les pratiques excessives en matière de chasse, pêche et agriculture, le changement climatique, les espèces envahissantes « importées » qui déséquilibrent les milieux et menacent les espèces locales, le tourisme, et même la fréquentation trop intensive de nos promenades préférées ! Aujourd'hui, il est alarmant de constater la baisse des effectifs de nombreuses espèces qu'elles soient rares ou plus communes.





Source : OEB

Pourquoi parler de biodiversité et pas de nature, tout simplement ?

En réalité, c'est vrai qu'on parle un peu de la même chose ! Parler de biodiversité permet d'insister sur l'immense variété de tout ce qui est vivant, à tous les niveaux : des espèces de plantes et d'animaux, mais aussi des milieux naturels et des paysages qui abritent ces espèces (exemple : les forêts, les landes, les bocages, les cours d'eau...). Tous ces milieux connectés entre eux constituent la trame verte et bleue de la Bretagne, dans laquelle vivent, se reproduisent et circulent les espèces. La biodiversité bretonne repose sur une multiplicité de milieux naturels terrestres, aquatiques et marins. Elle doit être protégée pour préserver l'ensemble des nombreux services qu'elle fournit.

Alors qu'est-ce qu'on attend pour protéger la nature ?

Plusieurs actions et outils sont déjà en œuvre pour protéger les espèces et leurs milieux en Bretagne. La connaissance est la première condition pour protéger efficacement la biodiversité, c'est pourquoi les inventaires sont indispensables. Ils permettent de mettre en place les bonnes mesures de gestion et de protection : la préservation, la restauration de certains milieux jusqu'à la création de réserves naturelles ou l'acquisition d'espaces naturels à protéger. Des contrats entre l'Etat et les propriétaires ou exploitants de certains milieux permettent également de trouver des moyens de développer une activité humaine plus respectueuse de la biodiversité et de limiter notre impact (exemple : Contrats Natura 2000...)



On peut vraiment agir pour l'environnement avec un schéma ?

La planification apporte de l'organisation et de la cohérence dans les actions et dispositifs de protection écologique. Le SRADDET est là pour consolider l'ensemble des outils de protection de la trame verte et bleue régionale. Les règles du SRADDET demandent par exemple à chaque territoire d'identifier sa trame verte et bleue en s'articulant avec les territoires voisins. En effet les continuités écologiques doivent être respectées au sein d'un territoire mais aussi au-delà : un oiseau ou un mammifère qui circule ne va pas s'arrêter à la frontière d'une commune ! Le SRADDET demande donc aux territoires de Bretagne d'arrêter de construire dans les réserves naturelles et dans les couloirs de circulation des espèces, mais aussi de rendre à la nature certaines terres dégradées par les activités humaines !



Et si on arrêtait de produire des déchets ?

Produire des déchets, c'est incontournable, non ?

Oui mais il faut que nous changions notre façon de les traiter : si la Bretagne est exemplaire en matière de tri, chaque année, il reste 600 000 tonnes de déchets qu'il faut enfouir ! Et près de la moitié en dehors de la Bretagne. Même si c'est fait dans des sites contrôlés, cela ne peut plus continuer. C'est pourquoi le SRADDET impose une trajectoire ambitieuse pour stopper cette méthode de traitement des déchets : plus aucun déchet ne devra être enfoui après 2030.



Mais la Bretagne produit plus de 12,5 Millions de tonnes de déchets par an

Certes, et c'est beaucoup trop :

Partant du principe que le meilleur des déchets est celui qu'on ne produit pas, il va falloir travailler sur la prévention, l'éco-conception des produits mis sur le marché. Même en matière de déchets verts : le choix des plantes qui constituent les haies des maisons aura un impact important. Nous nous donnerons aussi la possibilité de mettre en place des mécanismes de type « producteur-payeur » où entreprises ou particuliers paieront en fonction du volume de déchets qu'ils produisent.



Le recyclage des déchets devra encore être amélioré que ce soit en volume ou en structures de traitement :

Même si les breton-ne-s sont de bons trieurs (55kg d'emballage collectés par habitant contre 44 en moyenne en France), il faut encore faire mieux : Le SRADDET fixe l'objectif d'arriver à 100% de tri des emballages (plastiques, métaux, cartons, ...) à l'horizon 2040

Tous les acteurs qu'ils soient publics ou privés devront travailler à développer des filières permettant la réutilisation des déchets qui deviennent alors des ressources : c'est ce qu'on appelle l'économie circulaire. Le reconditionnement des appareils par un réseau de ressourceries, mais aussi la récupération et la réutilisation des matières premières, et même des déchets liés aux bâtiments (ciment, pierres, ...)

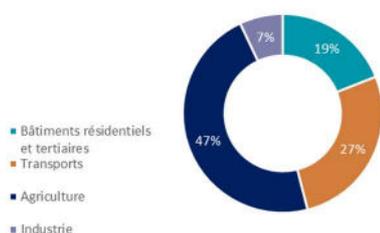


Et tout ça au plus près des territoires : où serait le gain environnemental si les déchets étaient transportés sur des sites très éloignés alors qu'ils pourraient être valorisés sur place? C'est pourquoi le SRADET demande aux collectivités de prévoir systématiquement les possibilités de développer la capacité de traitements.

Газ à Effet de Serre : comment réduire nos émissions ?



REPARTITION DES GES EN BRETAGNE PAR SECTEUR EN 2016



C'est facile de le dire, pas si simple de le faire !

C'est vrai : La Bretagne est une péninsule, au bout de l'Europe, de la Terre. Ça implique des mobilités plus importantes qu'ailleurs. (Les transports représentent 35% des émissions bretonnes). Et puis, il y a notre spécificité agricole : on produit de quoi nourrir 10 fois plus d'habitant-e-s que de breton-ne-s. 47% de nos émissions sont affectables à l'agriculture, tout particulièrement à l'élevage.

Ca va beaucoup changer notre vie ?

Oui mais en bien ! Le SRADET met en avant de nouvelles manières de se déplacer, de produire et de consommer en Bretagne, qui doivent également permettre d'améliorer notre santé, notre confort, nos modes de vie ... et d'alléger nos factures ! Face aux crises actuelles et à venir, la première chose, c'est de réduire notre consommation énergétique. Il faut rénover nos bâtiments et leur isolation. Il faut aussi changer nos modes de déplacement pour produire moins de carbone, en utilisant le co-voiturage, le vélo, ou les carburants alternatifs comme l'électricité ou l'hydrogène... Une fois ces économies d'énergie réalisées, il nous faut également accélérer la production des énergies renouvelables : énergies marines, éolien, biogaz, bois, solaire... Cela permettra à la Bretagne d'être plus autonome en énergie, mais c'est aussi une vraie opportunité pour créer des emplois et des richesses ! Enfin, il faut continuer à promouvoir les pratiques écologiques dans l'agriculture pour limiter les émissions.



Ce sera suffisant ?

La Bretagne va s'y employer. Pour le moment, on s'est fixé une trajectoire de réduction de 66% à horizon 2040. Mais l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone pour 2050. La neutralité carbone, ça veut dire réussir à absorber autant de carbone qu'on en émet. Pour cela, il faut donc continuer à réduire les émissions, mais aussi améliorer notre capacité de stockage du carbone en protégeant et développant les puits naturels (c'est-à-dire les forêts et les landes) car ce sont nos arbres qui absorbent le carbone !

Adaptation : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique

En Bretagne aussi ?



On pourrait penser que la Bretagne ne risque rien à gagner quelques degrés de température. C'est faux ! Le réchauffement implique une perturbation de l'ensemble du système climatique, avec des impacts sur le territoire breton, à terre comme en mer. A terre, des périodes de canicule plus intenses avec de fortes conséquences sur notre santé, mais aussi des modifications dans les précipitations causant une augmentation du nombre d'inondations comme des sécheresses, qui vont mettre à mal les ressources en eau, les milieux naturels et les espèces qui y vivent, mais aussi notre économie, notamment l'agriculture. En mer, les perturbations affecteront la biodiversité et les activités marines (pêche, conchyliculture). Enfin l'élévation du niveau de la mer va augmenter l'érosion de la côte et le risque de submersion sur le littoral, où beaucoup de bretonnes et bretons vivent et travaillent.

Que prévoit le SRADDET pour se protéger de ces risques?



Il exige que soient identifiées les zones qui pourraient être inondables à l'horizon 2100 et y interdit toute nouvelle construction d'habitation. Il demande aussi aux territoires de déterminer et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour améliorer les bâtiments existants, remettre du végétal et rendre les sols plus perméables dans les villes, économiser la ressource en eau, protéger les milieux naturels sensibles et la biodiversité, adapter les activités économiques vulnérables (agriculture, forêt, pêche) et sensibiliser les acteurs du territoire face aux impacts du changement climatique.



Transports : se déplacer moins, se déplacer autrement

Et si on laissait la voiture au garage ?

Oui ! Quand c'est possible ! Plus de la moitié des breton-ne-s font plus de 15 km pour aller au travail (ça n'est pas toujours choisi ...). La plupart le font en voiture, et le plus souvent en y étant tout seul ! Ça fait beaucoup de véhicules sur la route, dans les parkings, et beaucoup de CO2 émis. Le SRADDET fixe donc l'objectif de passer à 1,5 personnes par voiture en 2040. C'est une moyenne : ça veut dire moins de personnes seules, en augmentant les mesures facilitant le co-voiturage (aires, services, axes routiers réservés, ...). Mais pour réduire les bouchons et la pollution, il nous faudra aussi sortir du « tout en voiture ». C'est pourquoi le schéma fixe l'objectif de 15 % des trajets domicile-travail à vélo ou à pied (ce qu'on appelle les modes « actifs ») pour les breton-ne-s en 2040. Pour cela, il va falloir plus de pistes cyclables sécurisées vers les pôles d'emploi, et avec le moins de coupures possibles ! Mais pour encourager les modes actifs, l'idéal c'est aussi de réduire la durée des trajets ! Comment ? En rapprochant dans nos villes ou nos quartiers de demain les lieux où l'on habite des lieux où on travaille.



Comment mieux remplir les cars, les bus et les trains ?

Malgré le développement des offres et des lignes, se déplacer en transports collectifs (bus, car, train) reste une pratique minoritaire en Bretagne (moins de 15%), notamment dans les campagnes et les territoires autour des villes.

Pourquoi nous ne les utilisons pas plus ? C'est certainement lorsque les trajets ne sont pas assez nombreux ou directs, ou qu'il y a des distances trop longues entre l'arrêt de bus et le lieu où on souhaite aller, ou d'où on part. Le SRADDET préconise de penser les quartiers en organisant mieux les connexions entre les espaces résidentiels et les espaces d'activité. Par exemple, ne plus jamais construire un nouveau quartier sans trouver de réelles alternative à la voiture. A l'intérieur des villes, c'est la circulation de ces transports collectifs qu'il faut favoriser (pour aller plus vite) mais aussi sécuriser les arrêts. Tous les territoires ne sont pas les mêmes : sur ceux moins denses, il faut aussi des services complémentaires à l'offre collective classique, permettant des déplacements de porte à porte. En tout cas, quel que soit le territoire, plus on y voit clair, et plus on prendra le bus : c'est pour cela que le SRADDET prévoit la consultation de toutes les offres de mobilité (publiques et privées) depuis une même interface d'information et de vente, et de pouvoir utiliser un seul ticket par trajet en prenant plusieurs transports (bus, train, car...) !



Le SRADDET parle aussi des paysages, des centres villes et bourgs...

du développement des énergies renouvelables...

du tourisme, de la mer, de la renaturation des terres, du bien-être...

C'est le projet de territoire de la Bretagne